

23 juin 2025 -07:26

La déclaration fiscale papier doit être déposée pour le 30 juin 2025

La déclaration d'impôt en format papier, tout comme les modifications apportées à la proposition de déclaration simplifiée via le formulaire de réponse, doit être envoyée avant le 30 juin 2025. Une déclaration envoyée le 30 juin 2025 risque donc d'être tardive.

L'année dernière, seuls 5 % des citoyens ont envoyé une déclaration d'impôts en format papier, soit à peine 200 000 déclarations.

Ce pourcentage se rapporte au nombre total de citoyens tenus de déposer une déclaration, c'est-à-dire que ceux qui ont reçu une proposition de déclaration simplifiée sont exclus.

Déposer une déclaration sur papier, cela signifie...

- Trouver et remplir soi-même toutes les données.
- Comprendre seul tous les codes et les champs.
- Effectuer sans aide certains calculs.
- Apposer un timbre et déposer la déclaration à la poste.

Le risque d'erreur est donc beaucoup plus élevé qu'avec une déclaration en ligne et seulement 33 % des déclarations papier peuvent être traitées automatiquement (79 % pour les déclarations en ligne).

À tout moment, il est possible de passer à la déclaration en ligne, soit soi-même, soit via un mandat à un citoyen (membre de la famille ou ami) ou encore via un comptable jusqu'au 15 juillet 2025 ou, en cas de revenus spécifiques, jusqu'au 16 octobre 2025.

Les personnes qui ont besoin d'aide pour remplir la déclaration peuvent l'obtenir facilement via :

- La page web du SPF Finances ou la page de contact.
- La page web [Ma première déclaration d'impôt | SPF Finances](#), en particulier pour les citoyens qui doivent remplir une déclaration pour la première fois.
- Le point de contact téléphonique, 02/572 57 57, tous les jours ouvrables de 9h à 17h.

SPF Finances
North Galaxy
Boulevard du Roi Albert II 33/70
1030 Bruxelles
Belgique
<https://finances.belgium.be/fr>

Florence Angelici
Porte-parole (FR) SPF Finances
+32 470 775 728
florence.angelici@minfin.fed.be

Francis Adyns
Porte-parole (NL) SPF Finances
+32 470 76 22 44
francis.adyns@minfin.fed.be